

de la ville, à plusieurs reprises. Il est arrivé plus d'une fois que les victimes de cette vengeance en sont mortes impunément pour les coupables. Ce malheur vient d'arriver tout récemment encore ; mais on assure que le Procureur-général du Roi en ayant été informé, va faire un réquisitoire au Parlement pour demander l'abolition de cet affreux usage. --- On a tiré la milice, il y a quelques mois, dans les Paroisses de Voulême & St. Macoux en Poitou. Deux pauvres veuves chargées de famille & de misère, avoient chacune un fils d'âge & de taille compétens ; mais par-là même elles ne pouvoient s'en passer pour la culture de leurs terres. Les jeunes gens des deux Paroisses touchés du triste sort qui les menaçoit, courent eux-mêmes chez le Subdélégué & le conjurent d'exempter deux de leurs camarades. Le Subdélégué leur représente que la chose est impossible, que l'ordonnance les comprend tous également. Cette généreuse jeunesse se concerta alors ; & le jour fixé pour tirer les billets étant venu, deux d'entre-eux se présentent pour tirer les premiers ; c'étoient deux billets blancs. Ils se retournent vers les enfans des deux veuves, & leur donnent ces billets. *Allons, Mr. le Subdélégué, continuent-ils du ton le plus gai, à nous à présent ; nous allons recommencer pour notre compte.*